

Promulgation du décret sur les rythmes scolaires : C'est INACCEPTABLE !!!

Parce que, seul contre tous, il avait peur d'échouer, le ministre PEILLON a choisi de passer en force !

Vincent PEILLON, ministre désavoué, vient de faire paraître l'inacceptable décret sur les rythmes scolaires au journal officiel le samedi 26 janvier !

→ [Voir les textes ICI](#)

Le SNUDI-FO dénonce la **parodie de concertation** organisée par le ministre qui n'a transmis son texte que le 27 décembre dernier aux syndicats nationaux et qui a refusé toute véritable négociation pour publier, à la hussarde moins d'un mois plus tard, son décret.

Le SNUDI-FO dénonce le **mépris du ministre pour les instances consultatives nationales** qui ont toutes rejeté son projet de décret : 5 voix « pour » sur le 72 exprimées lors du Conseil Supérieur de l'Education puis aucune voix « pour » lors du Comité Technique Ministériel.

Le SNUDI-FO dénonce le **mépris du ministre pour les enseignants** qui ont exprimé massivement leur exigence de l'abandon du projet de décret par des rassemblements devant les Directions Académiques et les Préfectures, une puissante grève à Paris (78,5 % de grévistes selon l'Administration), des pétitions (820 signatures à ce jour dans les Bouches du Rhône, à l'initiative du SNUDI FO).

Plus que jamais, comme le SNUDI-FO l'a proposé à tous les syndicats lors du rassemblement devant la Direction académique le 23 janvier, **C'EST LA GREVE QUI EST A L'ORDRE DU JOUR** pour obtenir le retrait du décret Peillon.

Le SNUDI FO 13 vous invite à prendre connaissance de l'adresse de l'AG de grève du 22 janvier et des syndicats parisiens (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD éducation, CGT educ'action, CNT) aux dirigeants des syndicats nationaux du 1^{er} degré :

« L'AG de grève du 22 janvier et les syndicats parisiens SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD éducation, CGT educ'action, CNT demandent aux directions des syndicats nationaux d'appeler ensemble à la grève nationale tous les personnels du premier degré :

- pour que le ministre renonce à publier le projet de décret sur les rythmes scolaires : « **Le projet ministériel n'est pas acceptable. Il dégrade les conditions de travail et d'emploi de tous les personnels. Il ne comporte aucune amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves et n'améliorera pas leur réussite** » (extrait de l'appel commun des syndicats parisiens).

- pour le refus de toute territorialisation : « **les obligations de service des enseignants restent sous la seule responsabilité de l'État** » (extrait de l'appel commun des syndicats parisiens).

L'AG et les syndicats parisiens SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD éducation, CGT educ'action, CNT réunis à la Bourse de travail de Paris le mardi 22 janvier 2013 »

FO propose aux syndicats nationaux et aux fédérations nationales qui se réuniront ce lundi 28 janvier à 17h à Paris d'APPELER ENSEMBLE à la grève nationale pour le retrait du projet de loi Peillon, son décret rythmes scolaires et son projet de circulaire modifiant nos obligations réglementaires de service (108h).

Signez, faites signer, et faites remonter l'appel (en pièce jointe) proposé par FO et applaudi par les manifestants rassemblés le 23 janvier devant l'IA

Le SNUDI FO 13 vous informe qu'il a engagé aujourd'hui la procédure de dépôt d'un préavis de grève en adressant au DASEN une déclaration d'intention de grève.

Le SNUDI FO 13, avec l'Union Départementale FO a adressé un courrier à tous les maires du département afin de leur demander de ne pas mettre en place les nouveaux rythmes scolaires dans leur commune à la rentrée 2013. [→ Voir ICI](#)

A propos de la grève du 31 janvier...

Des collègues nous interrogent concernant l'appel de 3 Fédérations de fonctionnaires, CGT, FSU et Solidaires, à une journée d'action le 31 janvier.

Le 7 février 2013, lors d'une réunion conclusive sur « *les parcours professionnels, carrières et rémunérations* », la ministre de la Fonction publique doit faire une annonce sur les pistes et propositions qu'elle entend mettre à la négociation.

Dans le département, certains syndicats enseignants vont y ajouter des « points » enseignants pour entraîner les enseignants dans cette journée d'action... ce n'est pas la cacophonie qui fera avancer les revendications !

Pas plus que La Fédération Générale des Fonctionnaires FO, le SNUDI-FO ne souhaite s'inscrire dans des journées sporadiques ou « saute-mouton » aux revendications imprécises qui ont depuis longtemps démontré leur inefficacité.

Chacun sait que les actions « fourre-tout », sans revendications ciblées et précises, n'ont jamais permis d'obtenir une quelconque avancée quand elles n'aboutissent pas au final à diviser et à démoraliser les salariés.

Voilà pourquoi la Fédération Générale des Fonctionnaires FO n'a pas signé l'appel au 31 janvier. [Argumentaire complet ici \(en fichier joint également\)](#).

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

07.62.54.13.13 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87

Pour vous défendre, syndiquez-vous !

Rejoignez le FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !

FO le syndicat qui défend vos droits !

[\(Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation\)](#)

66% déductible des impôts ou **NOUVEAU !** en crédit d'impôts pour les non imposables.